

## PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'An deux mille vingt et un, le 13 décembre à 17h00, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni à la salle multimédia à Etrépigny (27150).

### Etaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Catherine LEPILLER, Chantal ARVIN-BEROD
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Gérald FROMENTIN, Anne Françoise ROSTAING, Pascal HEMET
- Délégué de la commune de Boury en Vexin :
- Délégué de la commune de Courcelles les Gisors : François DUVAL
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte :

### Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Madame Catherine LEPILLER, conseillère syndical, a été nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021

*Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité par 10 voix le procès-verbal de la précédente séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*

## FINANCES : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022

**Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1<sup>ère</sup> Vice-Président en charge des Finances**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

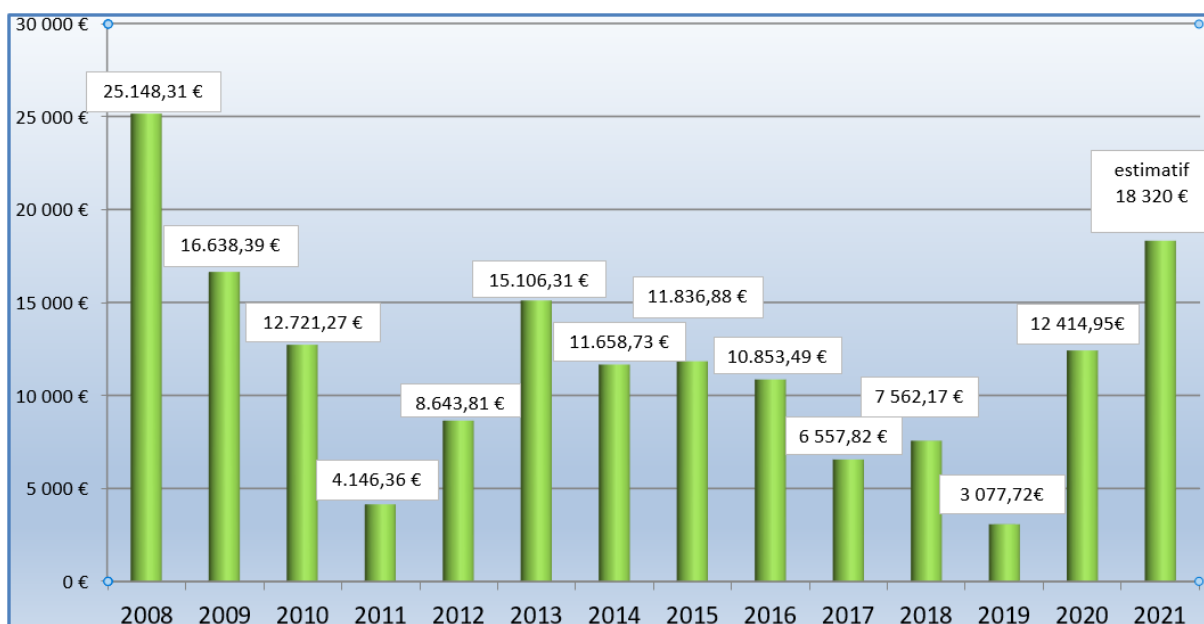
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « *un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2022 mais aussi pour les années futures ;

Considérant qu'afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets de continuité que le Syndicat Mixte de la Voie Verte souhaite mettre en œuvre pour l'année 2022.

### • **L'évolution de l'excédent 2008/2020**

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'excédent du syndicat mixte de 2008 à 2020 (dernier compte administratif connu) :



### • **L'évolution des dépenses et recettes 2014 -2020**

Les dépenses et recettes du syndicat mixte de la voie verte depuis 2014 sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020
023	Virement à la sect. d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	743,08	236,10	108,41	180,64	88,73
60633	Fournitures de voirie	0,00	245,24	95,42	22,65	204,85	716,41	0,00
6064	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	16,93	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	23 412,30	19 622,10	19 192,80	22 677,05	21 899,61	61 069,28	25 742,94
6135	Locations mobilières	0,00	75,04	0,00	0,00		0,00	0,00
6161	Primes d'assurances	1 171,67	1 119,34	1 162,24	1 190,56	1 202,47	1 220,49	965,18
6218	Autre personnel extérieur	7 894,66	8 799,74	9 884,78	9 394,00	9 146,12	10 105,29	9 748,22
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	133,52	104,20	0,00	110,00	185,05	0,00	37,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 866,28	3 864,25	3 258,50	3 637,90	5 000,00	4 699,87	80,50
64131	Rémunération personnel non titulaire	1 907,66	178,55	551,00	0,00		250,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	332,11	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18,25	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
6531	Indemnités élus	7 655,09	7 706,87	7 564,22	7 784,38	6 805,92	7 280,64	7 431,36
6533	Cotisations retraite des élus	215,95	304,72	184,19	549,23		661,28	313,79
6534	Cotisations sécurité sociale					763,22	767,23	0,00
6535	Formation des élus	0,00	0,00	0,00	78,56	0,00	158,00	0,00
65588	Autres						2,56	0,82
657341	Subventions fonct. aux communes membres de GFP	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00
657358	Subventions fonct. aux groupements de collectivités	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
66111	Intérêts sur emprunt	767,19	588,37	401,16	205,18		0,00	0,00
66112	ICNE	-166,89	-174,73	-182,92	-191,50		0,00	0,00
6615	Intérêts de comptes courants et de dépôts						37,50	75,79
6811	Dotations aux amortissements	3 036,70	3 036,58	2 102,41	1 529,08	1 705,03	1 250,16	2 721,20
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>55 424,49</b>	<b>50 650,27</b>	<b>50 136,88</b>	<b>52 420,12</b>	<b>53 200,68</b>	<b>94 579,35</b>	<b>53 385,53</b>
002	Excédent ordinaire reporté	8 725,66	5 801,17	7 650,90	10 014,02	6 557,82	5 857,14	1 164,33
74741	Participations des communes	15 225,00	15 225,00	15 225,00	5 250,00	4 593,75	6 000,00	6 000,00
74751	Participations des groupements de communes	37 275,00	37 275,00	37 275,00	47 250,00	47 906,25	54 000,00	54 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels						29 885,76	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante						0,78	1,56
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>61 225,66</b>	<b>58 301,17</b>	<b>60 150,90</b>	<b>62 514,02</b>	<b>59 057,82</b>	<b>95 743,68</b>	<b>61 165,89</b>
	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 801,17</b>	<b>7 650,90</b>	<b>10 014,02</b>	<b>10 093,90</b>	<b>5 857,14</b>	<b>1 164,33</b>	<b>7 780,36</b>

Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08	0,00	
1641	Emprunt en euros	3 812,79	3 991,61	4 178,82	4 374,80	0,00		
2041482	Subventions d'équipement versées / autres communes	1 803,18	0,00	0,00	0,00	0,00		
2151	Travaux de voirie						1 172,08	
2152	Installations de voirie	0,00	280,75	0,00	0,00	0,00	34,80	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 120,80	1 270,10	1 759,80	0,00	1 296,00	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 615,97</b>	<b>5 393,16</b>	<b>5 448,92</b>	<b>6 134,60</b>	<b>3 536,08</b>	<b>2 502,88</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8 183,83	5 857,56	4 185,95	839,44	0,00	1 705,03	1 913,39
021	Virement de la sect. de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10222	FCTVA	253,00	685,00	0,00	230,00	0,00	289,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08		
2031	Frais d'étude						1 172,08	
28041482	Amortissements fonds de concours							1 803,18
28152	Amortissements installations de voirie	0,00	0,00	280,75	0,00	0,00		34,80
28158	Amortissements sur autres installations...	1 746,62	1 746,50	419,58	0,00	0,00		
28184	Amortissements sur mobilier	476,45	476,45	476,45	476,45	476,45	218,15	
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	813,63	813,63	925,63	1 052,63	1 228,58	1 032,01	883,22
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 473,53</b>	<b>9 579,14</b>	<b>6 288,36</b>	<b>2 598,52</b>	<b>5 241,11</b>	<b>4 416,27</b>	<b>4 634,59</b>
	<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 857,56</b>	<b>4 185,98</b>	<b>839,44</b>	<b>-3 536,08</b>	<b>1 705,03</b>	<b>1 913,39</b>	<b>4 634,59</b>

## • Les moyens humains

Le syndicat mixte de la voie verte ne dispose pas de personnel propre mais certains agents de la Communauté de communes du Vexin Normand sont mis à disposition en indemnités accessoires, de la façon suivante :

### 1 Travail administratif :

Mobilisation de 6 agents de la Communauté de communes du Vexin Normand au regard de leurs compétences pour les missions suivantes :

- DGS : Suivi, mise en place, rapports et délibérations du Conseil syndical, suivi technique du marché de débroussaillage/élagage/soufflage ;
- Directrice des Finances : Mandats, Titres, BP, CA, Compte de Gestion, FCTVA, Immobilisations ;

- Agent des Ressources Humaines : Payes, Arrêtés, Mandats RH, Conventions ;
- Directeur de l'Administration Générale Marchés : Suivi technique, Suivi et lancement des marchés/conventions, rapports et délibérations du conseil, convocation ;
- Agent à compter de janvier/février 2022 : Actions ponctuelles d'animation (fête de la voie verte) ;
- Responsable du pôle secrétariat/communication : Travail de secrétariat, Courriers, Organisation.

**Il est à noter que ce sont 1,75/35ème qui sont rémunérés aux agents sachant que le travail est globalement plus conséquent en termes de temps de travail.**

## **2 Travaux d'entretien courant :**

Mobilisation d'une partie de l'équipe voirie (site de Gisors) pour les missions suivantes :

- Balayage avec véhicule tracté/déblayage des arbres tombés/divers
- Entretien courant des enrobés en cas de besoin
- Aide à l'installation de matériel (tables, poubelles, sanisettes...), panneaux, signalétiques...

### **• Les perspectives 2022**

**En termes de fonctionnement**, les marchés de nettoyage et d'élagage de la Voie Verte ont été renouvelés pour la période 2020-2023. Il s'agit :

- Du marché de travaux de débroussaillage, d'élagage et de soufflage des feuilles pour :
  - l'entretien des espaces verts et des accotements à raison de 5 voire 6 passages annuels ;
  - l'élagage réalisé 1 ou 2 fois dans l'année en avril et en octobre ;
  - le soufflage des feuilles ;
  - des interventions ponctuelles en cas de chutes d'arbres par exemple.
- Du marché de nettoyage de la voie verte à raison de 23 à 30 passages annuels.

A ces prestations s'ajoute la convention signée avec la Commune de Courcelles-les-Gisors concernant l'entretien du parking de Neaufles Saint Martin, effectué par l'agent communal à raison de 3 heures par semaine d'avril à octobre pour un coût maximum annuel de 1 680 €.

L'entretien des 10 boîtes à lire installées tout le long de la voie (Gisors, Neaufles Saint Martin, Dangu, Gisancourt, Château-sur-Epte, Berthenonville, Aveny, Bray et lu, Fourges et Gasny) qui permettent aux gens qui passent de prendre, déposer, échanger des livres gratuitement.

En 2021, la journée de la Voie Verte a eu lieu le dimanche 19 Septembre dans le respect des consignes sanitaires (port du masque, contrôle du pass sanitaire...) et a attiré plusieurs centaines de visiteurs.

En parallèle, des actions « voie verte dynamique » ont été réalisées autour d'ateliers culturels et ludiques les week-end d'avril à fin septembre 2021. Le bilan est mitigé en terme de fréquentation, et il sera décidé en avril 2022 si ces actions seront renouvelées.

En 2022 il est proposé de reconduire la Fête de la Voie Verte, lors de la Journée Nationale des Voies Vertes sur les mêmes bases budgétaires que 2021.

**En termes d'investissement**, sur l'exercice 2021, aucun mobilier n'a été acheté. Pour l'année 2022 des crédits seront réinscrits afin de permettre l'achat de matériel de remplacement en cas de dégradations (bancs, poubelles, panneaux...).

Ces orientations budgétaires, seront présentées en détail lors du vote du budget primitif 2022.

***Madame la Présidente pense que, malgré certaines remarques formulées sur les réseaux sociaux, il ne faut pas effectuer davantage de passages pour l'élagage, pour des raisons budgétaires. Elle invite d'ailleurs les élus à rappeler aux usagers qu'il s'agit d'une voie située dans un environnement vert et naturel.***

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 10 votants décide :**

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, sachant qu'il est proposé, sous réserve de la possibilité de l'équilibre budgétaire, de maintenir les cotisations 2022 à l'identique de celles de 2021.

<p style="text-align: center;"><b>FINANCES :</b> <b>AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES</b> <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022</b></p>
---

**Rapporteur : Monsieur Romain SANVY, 1<sup>ère</sup> Vice-Président en charge des Finances**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 « d'amélioration et de décentralisation », modifiant le premier alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et consacrant la pratique des « autorisations budgétaires spéciales » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L1612-1) prévoit qu'avant le vote du budget primitif en M14, l'organe délibérant a la possibilité :

- en section de fonctionnement, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente sans aucune formalité ;
- en section d'investissement, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (hors crédits inscrits pour le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil syndical précisant le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que la Présidente est en droit de mandater les dépenses d'investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif 2022 ;

Considérant que les crédits ouverts en investissement au Budget Primitif 2021 étaient de 5 885 € (hors remboursement de la dette), le quart de l'investissement représente 1 471 € ;

Compte tenu de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 10 votants décide :**

- D'autoriser Madame la Présidente à **ENGAGER, LIQUIDER** et **MANDATER** les dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote du Budget de l'année 2022 :
  - **compte 2188 : Autres immobilisations corporelles = 1 000 €**

- De rappeler que concernant la section de fonctionnement, le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses se fait sans aucune formalité préalable dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

## ANIMATIONS : BILAN DES ANIMATIONS DYNAMIQUES 2021 ET DE LA FETE DE LA VOIE VERTE EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2021

**Rapporteur : Monsieur Gérald FROMENTIN, 2<sup>me</sup> Vice-Président en Charge des Animations**

Considérant la crise sanitaire 2020 et 2021, il a été proposé par les élus, afin de dynamiser la Voie Verte hors la fête de la Voie Verte, de permettre après un appel à projets à des commerçants ambulants de s'installer sur 11 lieux prédéfinis, à savoir :

**Gisors (début/fin de la Voie verte),  
Neaufles Saint Martin (parking de la voie verte),  
Courcelles les Gisors (Hameau de Beaucéré),  
Dangu (pont),  
Guerny (Hameau de Gisancourt),  
Château sur Epte,  
Bray et Lû,  
Vexin sur Epte (aux points de : Berthenonville, Pont d'Aveny, Fourges)  
Gasny (début-fin de la Voie verte).**

Considérant que 8 conventions (avec gratuité pour les bénéficiaires) avaient été signées avec des partenaires, à savoir :

<b>Shizen. T</b>	<b>La Réserve de Fanny</b>	<b>Vél'Ofil</b>	<b>Mme Prévost - MASSAGE</b>	<b>Buv'Epte</b>	<b>La Bonde</b>	<b>Sophrologue Letano</b>	<b>Eleveur Coteaux de la Seine</b>
<b>Vente de thés et gâteaux</b>	<b>Vente de charcuterie Franco Espagnole</b>	<b>Locations vélos</b>	<b>Massage sur chaise habillé</b>	<b>Vente de boissons + locations de vélos</b>	<b>Balades en poneys</b>	<b>Soprologie</b>	<b>Promenades en cheval</b>

Le bilan qui est joint en annexe peut être établi, étant entendu que dès juillet 2021 et sur septembre 2021, il n'y a pas eu de retour comptabilisé ou de retour fait, mais globalement, il en ressort :

- une fréquentation très variante ;
- fonction de la météo ;
- un souhait de ne pas être isolé de certains partenaires.

Considérant par ailleurs l'organisation de la fête de la Voie Verte le Dimanche 19 septembre 2021 sur le site unique de Guerny au hameau de Gisancourt, les bilans financiers et qualitatifs annexés ci-après peuvent être établis ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

*Monsieur DELON précise que l'on ne peut pas se fier à l'année 2021, car le climat a été particulièrement défavorable.*

*Madame ROSTAING pense qu'il faudra lancer l'appel à projet plus tôt dans la saison.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 10 votants décide :**

- De prendre acte du bilan des animations dynamiques 2021 ;
- De prendre acte du bilan synthétique de la fête de la Voie verte 2021.

## **ANIMATIONS : APPEL A PROJET DYNAMISATION 2022 DE LA VOIE VERTE DU VEXIN**

**Rapporteur : Monsieur Gérald FROMENTIN, 2<sup>me</sup> Vice-Président en charge des Animations / Fête de la Voie Verte**

Considérant la dynamisation et les animations mises en place en 2021 ;

Vu le bilan établi ;

Considérant le manque de lieux pour se désaltérer ou faire une pause goûter après une balade sur la Voie Verte ;

Vu ces éléments, il est proposé de renouveler pour 2022, un appel à projet auprès des commerces ambulants (vente de glace artisanale, gaufres, crêpes, boissons chaudes/froides, vente de légumes bio, food truck, camion pizza ...) afin qu'ils fassent acte de candidature pour animer la Voie Verte dans ce cadre ;

Considérant que le commerçant ambulant retenu pourra vendre ses produits d'avril/mai à septembre 2022 à titre gratuit ou pas (**à débattre**) ;

Vu l'ensemble de ces éléments :

*Monsieur DELON confirme qu'il faut renouveler l'expérience.  
Madame la Présidente confirme, en précisant que cela n'a un impact que sur le travail de prospection pour le syndicat.  
Monsieur FROMENTIN souligne que si les commerçants déjà sollicités pensent que cela peut être intéressant pour leur activité, il ne voit pas pourquoi on les empêcherait d'essayer à nouveau.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 10 votants décide :**

- De prendre acte et d'approuver l'appel à projet de dynamisation 2022, ci-annexé après ;
- D'acter la gratuite ou pas de ces mises à dispositions ;
- De lancer l'appel à candidatures auprès des mairies/Communautés de communes et d'agglomération/réseaux sociaux, my ccvn (application de la Communauté de communes du Vexin Normand) ;
- De charger la commission « animation » de retenir les lauréats dès mars 2022 ;
- D'autoriser dans ce cadre, la Présidente ou le Vice-Président thématique à signer la convention cadre.

## **TECHNIQUE : BILAN DES OPERATIONS TECHNIQUES DE LA VOIE VERTE POUR L'ANNEE 2021**

**Rapporteur : Monsieur Gilles LUSSIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Technique**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Voie Verte Gisors-Gasny, le Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte doit, au regard de la convention de gestion et d'entretien conclue avec le Conseil Général de l'Eure, procéder au maintien de la propreté de la Voie Verte (y compris le mobilier urbain) ;

Considérant que 5 types d'opérations techniques sont effectués chaque année, à savoir :

- **le nettoyage : Marché renouvelé en début d'année 2020 ; Société attributaire TV Net (sise à Magny en Vexin) ;**
- **le débroussaillage/élagage/soufflage de feuilles : Marché renouvelé en début d'année 2020 ; société attributaire HD paysages (sise à Gasny) ;**
- **les interventions urgentes opérées en régie par les services communautaires ;**
- **les interventions urgentes faites par une entreprise ;**
- **le nettoyage du parking de la voie verte situé à Neaufles Saint Martin et assuré par la commune de Courcelles les Gisors selon une convention signée ;**

**Sur le nettoyage, marché délégué à TV net:**

La société TVNet assure le ramassage des papiers, détritrus sur la Voie Verte et sur ses accotements, le ramassage des déjections canines, le nettoyage des panneaux de signalétique et touristiques apposés ainsi que du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, poubelles, bacs des poubelles, panneaux de règlement intérieur) ainsi que l'enlèvement, le nettoyage et l'évacuation des détritrus (papiers, ...) trouvés dans les poubelles apposées tout au long du parcours de la Voie et enfin le nettoyage du parking de Neaufles Saint Martin pour le coût, au titre de l'année 2021, de 240 € HT par passage, soit de 8 160 € HT, correspondant à 34 passages.

**Sur le débroussaillage/élagage/soufflage de feuilles, marché délégué à HD paysages :**

La Société HD paysages assure ce marché qui comprend les prestations suivantes :

- **l'élagage ;**
- **le débroussaillage des accotements ;**
- **les prestations de soufflage de feuilles ;**

Le tableau ci-joint en annexe met en exergue les passages effectués sur l'année 2021 qui ont un coût de l'ordre de 13 973 € TTC/an pour :

**1 élagage par an à 2.769.47 € TTC ;**

**5 débroussaillages à 1.711,38 TTC/l'unité ;**

**2 soufflages à 1 322,22 € TTC/l'unité**

Il est à mentionner qu'il reste à faire un soufflage de feuilles (prestation commencée et finalisée en décembre 2021) et un élagage (prestation prévue en décembre 2021).

Parallèlement, des opérations de plus en plus régulières s'effectuent en urgence dans le cadre du marché, pour des interventions de type, arbres en limite de propriété, arbres tombés, interventions ne pouvant être faites en régie par les services techniques de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

**Cela a été le cas lors de la tempête dans la semaine du 18/10/2021 au 20/10/2021.**

**A cet effet, le Syndicat Mixte a diligenté à la Société HD paysages, 2 bons de commandes complémentaires de 9 heures chacun au tarif de 959.15€ TTC soit un montant de 1 918.30 €.**

Enfin, il convient de rappeler que la commune de Courcelles-lès-Gisors entretient pour le compte du Syndicat Mixte de la Voie Verte le parking de Neaufles Saint Martin pour un coût maximum, au titre de 2021 de 1 680 € TTC.

Vu l'ensemble de ces éléments ;



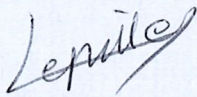
Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 10 votants décide :

- De prendre acte du bilan technique 2021 sur la Voie Verte ;
- D'indiquer repartir sur les mêmes bases techniques d'entretien pour les années 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le :

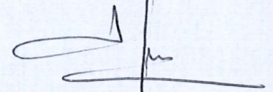
Catherine LEPILLER



Secrétaire de séance



Elise HUIN



Présidente